



UFR de Lettres & Arts

**2025-
2026**

GUIDE DES ETUDES MASTER

MASTER ARTS, LETTRES, LANGUES

Ce guide des études 2025-2026 rassemble les différents enseignements dispensés dans le grade de Master qui se décline en différentes spécialités et mentions :

- **Lettres, parcours Recherche en littérature**
- **Lettres, parcours Littératures d'enfance et de jeunesse (à distance)**
- **Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours Conception et écriture des projets culturels et artistiques**
- **Muséologie, Muséo-Expographie, parcours Expographie-Muséographie Ecoresponsable**
- **Français Langue Étrangère, parcours Français Langue Etrangère / Français Langue Seconde/ Français sur Objectifs Spécifiques en milieu scolaire et entrepreneurial (en présentiel et à distance)**
- **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation / Second degré en Lettres modernes (CAPES)**

U.F.R. de Lettres & Arts

COURRIEL : lettres@univ-artois.fr

SITE INTERNET : www.lettres.univ-artois.fr

DIRECTRICE :

Martine LAVAUD

martine.lavaud@univ-artois.fr

DIRECTEUR ADJOINT :

Guillaume COUSIN

guillaume.cousin@univ-artois.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Caroline DELIT

caroline.delit@univ-artois.fr

SECRETAIRAT LICENCE ET MASTER :

Sylviane ALBARTE

(DU - Agrégation à distance)

03 21 60 38 99

sylviane.albarte@univ-artois.fr

Sylvie BACQUEVILLE

(Licence)

03 21 60 37 23

sylvie.bacqueville@univ-artois.fr

Pauline DELVIGNE

(Licence)

03 21 60 37 25

[pauline.delvigne@univ-artois.fr](mailto: pauline.delvigne@univ-artois.fr)

Pauline CANVA

(Masters à distance)

03 21 60 37 94

[pauline.canva@univ-artois.fr](mailto: pauline.canva@univ-artois.fr)

Émilie STOREZ

(Masters en présentiel)

03 21 60 49 54

[emilie.storez@univ-artois.fr](mailto: emilie.storez@univ-artois.fr)

Heures d'ouverture au public :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

mardi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 15h30

vendredi : 8h30 - 11h30 et 14h - 15h30

L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

L'Université a la double vocation de participer à l'élaboration des savoirs et de contribuer à leur diffusion. Sa mission est à la fois de recherche et d'enseignement, comme celle des professeurs qui vous y accueillent, *enseignants* chargés de transmettre la connaissance, mais aussi *chercheurs* engagés dans la découverte, l'actualisation et l'approfondissement des savoirs. Outre les cours qu'elle dispense dans ses murs, en formation initiale et en formation continue, l'Université organise aussi des journées d'études, des colloques et des conférences.

D'abord antenne de Lille 3 de 1988 à 1992, l'université d'Artois a été officiellement fondée à la rentrée 1992. Pluridisciplinaire, elle est répartie sur cinq pôles :

- à **Arras** : UFR Économie, Gestion, Administration et Sciences Sociales (EGASS), UFR d'Histoire et de Géographie, UFR de Langues Vivantes Étrangères, UFR de Lettres & Arts ;
- à **Béthune** : UFR des Sciences Appliquées, Institut Universitaire de Technologie secondaire ;
- à **Douai** : UFR des Sciences Juridiques et Politiques - Alexis de Tocqueville ;
- à **Lens** : UFR des Sciences - Jean Perrin, Institut Universitaire de Technologie tertiaire ;
- à **Liévin** : Faculté des Sports et de l'Éducation physique.

En novembre 2024, Anne DAGUET-GAGEY, Professeure des universités en Histoire romaine, a été élue présidente de l'Université d'Artois.

LES TROIS CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ

Dans le cadre de la loi relative aux « Libertés et Responsabilités des Universités », dite loi LRU, le fonctionnement et l'organisation d'une université reposent sur trois conseils centraux qui sont composés d'élus des personnels enseignants, des personnels non enseignants (BIATSS), d'étudiants et de personnalités extérieures.

Les trois instances sont les suivantes :

- le **Conseil d'Administration (CA)**
est, politiquement, le plus important des trois conseils.
Il a pour fonction de déterminer la politique générale de l'université. Il vote le budget et ratifie les propositions du CFVU et du CS. C'est en son sein que sont débattues les grandes orientations de l'établissement (débat et vote budgétaire, projet d'établissement, modifications statutaires, partenariats...).
Le président de l'université est, de droit, président du CA, même s'il est assisté dans cette tâche d'un vice-président du CA, Bertrand MAZURE, qui peut le suppléer en cas d'absence.
- la **Commission de la Recherche (CR)**
propose au Conseil d'Administration les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche.
Elle est, de droit, dirigée par le président de l'université assisté de son vice-président, Pierre MARQUIS et sa vice-présidente déléguée à la recherche Anne-Gaëlle WEBER.
- la **Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU)**
est un organe consultatif qui s'occupe plus spécifiquement des questions pédagogiques, de la vie sportive, culturelle et sociale de l'université. Par ses délibérations, elle prépare certains débats qui seront présentés par la suite au Conseil d'Administration de l'université.
De droit, elle est dirigée par le président de l'université, assisté de sa vice-présidente, Isabelle CABY.

Le conseil académique, en formation plénière, regroupe les membres de la Commission de la recherche et les élus de la Commission de la formation et de la vie universitaire. Il assure la cohérence et l'articulation entre les politiques de formation et de recherche.

Bibliothèque Universitaire (BU)

Conservatrice générale – Directrice – Acquéreur de collections Lettres et Arts : Corinne LEBLOND

Responsable de la bibliothèque : Kathy CRAPEZ-LOUHAUR

Téléphone de la B.U. : 03 21 60 38 43

Le premier « outil » du travail personnel est la Bibliothèque Universitaire qui permet de consulter et d'emprunter la documentation indispensable à la réussite des études en Lettres et Arts du spectacle.

- Une BU sur le campus également accessible en ligne

La BU, située rue Raoul François, face à la résidence universitaire et à la maison de l'étudiant, est accessible grâce à votre badge étudiant. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 8h à 19h, sans interruption et les samedis matin de 9h à 13h en périodes de révisions (novembre/décembre et mars/avril). Les horaires en sont disponibles en ligne : https://portail-bu.univ-artois.fr/opac/article/horaires/pr_horaires

Le site de la BU vous permet de retrouver l'ensemble des ressources imprimées présentes dans les bibliothèques, et d'accéder à de nombreuses ressources numériques (ebooks, articles de périodiques...) dont le contenu est accessible également depuis chez vous en vous connectant avec vos identifiants étudiants : <http://portail-bu.univ-artois.fr>

Un espace personnel appelé « Mon compte » permet également de consulter et de prolonger ses prêts en cours et de réserver des documents depuis chez soi.

Sur le site sont également disponibles des fiches pour vous accompagner dans votre recherche documentaire à l'université : https://portail-bu.univ-artois.fr/opac/article/boite-a-outils/fo_boite

- Des collections et des services

La BU d'Arras abrite l'ensemble des collections de Lettres, Langues et Sciences humaines : ouvrages d'auteurs et critiques, manuels, dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de référence, périodiques, DVD, bandes dessinées et mangas

Il est possible d'emprunter des documents en nombre illimité pour une durée de vingt-huit jours, renouvelable une fois, de la BU d'Arras, mais aussi des autres bibliothèques de l'Université d'Artois.

La bibliothèque prête gratuitement du petit matériel (batteries externes, caques, casques anti-bruit, câbles, etc.) et des ordinateurs portables. Plus d'information : <http://portail-bu.univ-artois.fr/fr/pret-dordinateurs-portables>

- Un lieu partagé

La bibliothèque est un lieu d'étude agréable et accueillant composée de différents espaces pour travailler en groupe ou seul. 3 salles de travail en groupe peuvent être réservées à raison de 2h par jour via affluences : <https://affluences.com/bibliotheque-universitaire-darras/reservation>

La bibliothèque offre également des espaces pour se détendre : un coffee corner équipé d'un distributeur de boissons chaudes et d'un distributeur de boissons froides et encas, une hutte de lecture et un fauteuil d'écoute.

Service Vie étudiante – Mission handicap

Vice-présidente chargée de la vie étudiante : Sylvie Coupleux

Service Vie Étudiante – Mission Handicap

Sandrine FLAHAUT : 03 21 60 38 81 sandrine.flahaut@univ-artois.fr

Karine VAN DEN BERGHE : 03 21 60 61 84 karine.vandenbergh@univ-artois.fr

Céline DECODTS - Relais Handicap : 03 21 60 37 34 celine.decodts@univ-artois.fr - handi-artois@univ-artois.fr

Johanna VASSE, chargée d'accueil et d'accompagnement des étudiants et chercheurs internationaux :
03 21 60 49 30 – 07 52 60 80 30 – johanna.vasse@univ-artois.fr

Situé au rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant, ce service facilite votre arrivée et votre vie quotidienne :

- Dispositif d'accueil des néo-inscrits (stand d'information, étudiants relais...);
- Dispositif d'accueil des étudiants internationaux inscrits à titre individuel (accompagnement dans les démarches, tutorat...);
- Dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (aides techniques, aides humaines, aides au bon déroulement des examens, accompagnement dans les démarches administratives...);
- Mise en place d'actions de formations - Handicap Opportunité, Participation & Engagement (HOPE), LSF - et de sensibilisation au handicap (Journées Handi valid') ;
- Offres d'emplois en partenariat avec le Conseil Régional des Hauts-de-France (activités compatibles avec vos études). Consultez les offres sur votre ENT (rubrique offre d'emplois).

Contactez-nous sur vieetudiante@univ-artois.fr

Espace Numérique de Travail (E.N.T.)

L'université d'Artois met à la disposition de tous ses étudiants un Espace Numérique de Travail (ENT). Véritable bureau virtuel nomade, il permet, à partir d'un navigateur internet, même en dehors de l'université, d'accéder à différents services numériques personnalisés et sécurisés :

<https://www.univ-artois.fr> rubrique « ENT »

Vous pouvez activer votre compte et accéder à votre ENT et à votre Webmail depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment sur le site suivant :

<https://ent.univ-artois.fr>

Une fois votre compte activé, pour vous identifier, cliquez sur 'connexion'.

**Puis, dans la fenêtre « service d'authentification Artois » entrez votre nom d'utilisateur :
prénom_nom et le mot de passe que vous aurez choisi.**

LE SPORT A L'UNIVERSITE D'ARTOIS

Le SUAPS (Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) :

Directeur du SUAPS : **information à venir**

Responsable administrative : Élise WESTELYNCK- 03 21 60 37 04 / elise.westelynck@univ-artois.fr

Secrétariat : Alexandre POLART – 03 21 60 60 58 / alexandre.polart@univ-artois.fr

Bureaux : 1^{er} étage de la maison de l'Etudiant – bâtiment M du pôle universitaire d'Arras
(en face de la bibliothèque universitaire)

SITE WEB : <http://www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sport>

Réseaux sociaux : FACEBOOK et INSTAGRAM : [suapsunivartois](https://www.instagram.com/suapsunivartois/)

Le SUAPS de l'université d'Artois, est chargé d'organiser, d'enseigner et d'animer les activités physiques, sportives, artistiques (APSA), sur chacun des 5 pôles de l'université pour l'ensemble de la communauté universitaire. Il contribue par son action à **améliorer les conditions de vie à l'université**.

Le SUAPS organise :

- [Des activités dans des plannings hebdomadaires semestriels.](#)

Activités proposées :

Artistiques et gymniques, de la forme et du bien-être, de pleine nature, aquatiques et nautiques, musculation sur appareils, sports athlétiques et individuels, collectifs, de combat et de raquettes.

Inscription obligatoire **à partir du 1er septembre 2025** sur votre ENT rubrique « campus en ligne » et clic



sur [ou via https://atlas.univ-artois.fr](https://atlas.univ-artois.fr)

Tous les étudiants inscrits à l'université d'Artois peuvent pratiquer une activité. Il sera demandé de fournir en début d'année à l'enseignant de la ou des activités choisies (jusqu'à 5 par semestre) une **attestation de non contre-indication à la pratique sportive** (disponible à la page <http://www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sport> rubrique « documents utiles ») ou, pour des activités spécifiques, un certificat médical.

Les étudiants peuvent pratiquer les activités sur n'importe quel site de l'université d'Artois (par exemple un étudiant inscrit dans une formation sur le site d'Arras mais qui habite à Lens peut choisir de s'inscrire dans l'une des activités proposées à Lens). Ces activités sont ouvertes à tous les étudiants quel que soit leur niveau de pratique, et peuvent donner lieu à une note bonus sport sous réserve de satisfaire aux critères d'évaluation (détails à la page <http://www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sport> rubrique « documents utiles » et « cadre commun relatif à la note bonus sport »).

- [Des manifestations et des événements sportifs ponctuels tout au long de l'année universitaire :](#)

Soirées bien-être, fête du sport, initiations à des activités atypiques, tournois...

L'inscription aux événements s'effectue en ligne (<https://evenements.univ-artois.fr/o/4>).

L'ASUA : Association Sportive Université Artois

Président : M. Sébastien Gayet

Vice-présidentes : Mme Colin et Mlle Djenan (étudiante)

Secrétariat : Mme Surrans et Mlle Duffroy (étudiante)

Trésoriers : M. Barbier et M. Veche (étudiant)

Membres de droit : Mme Daguet-Gagey (présidente de l'Université d'Artois), M. Blondel (directeur du STAPS)

Membres enseignants du comité directeur : Mme Dingreville

Membres étudiants : Mlle Gilbert, Mlle Koffi-adélaïde, Mlle Verplancke, M. Zeggaï

Mail : asu.artois@univ-artois.fr

SITE WEB : <https://www.univ-artois.fr/vie-étudiante/sport/association-sportive>

FACEBOOK : ASUA – Association Sportive Université Artois

L'ASU. Artois a pour objectif :

- D'organiser, développer et promouvoir la pratique des activités physiques et sportives de compétition « amateur » au sein de l'Université d'Artois
- Favoriser la participation aux compétitions universitaires notamment celles organisées par la Fédération Française du Sport Universitaire, l'E.U.S.A et la F.I.S.U
- Favoriser la participation aux animations sportives organisées sous l'égide de la ligue des Hauts de France du Sport Universitaire ou de la F.F.S.U

Les activités proposées :

Les sports collectifs :

football, football à 8, futsal, rugby à 7, rugby à 10, volley-ball, volley-ball à 4, beach-volley, basket-ball, basket-ball 3X3, hand-ball, water-polo

Les sports individuels :

Athlétisme indoor, athlétisme estival, cross, trail, aquathlon, aviron, badminton, boxe anglaise, bike and run, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme sur route, VTT, danse, échec, équitation, escalade, escrime, force athlétique, golf, gymnastique, haltérophilie/musculation, judo, karaté, kickboxing, lutte, sambo, natation, savate/boxe française, squash, swinrun, taekwondo, tennis, tennis de table, padel, tir sportif, tir à l'arc, triathlon, voile

Animations possibles :

Ski en Belgique (Ice Mountain), tournois internes futsal, baptême de cyclisme sur piste à Roubaix, laser run, tournois du jeudi rose pour la lutte contre le cancer du sein, les records de l'heure en athlétisme et en natation...

Comment participer ?

Il faut devenir adhérent de l'Association Sportive de l'Université d'Artois.

La licence sportive FFSU est offerte (valeur de 45€).

La cotisation est de 10 € : www.helloasso.com/associations/association-sportive-de-l-universite-d-artois/adhesions/adhesion-a-s-u-a-2025-2026

Si vous êtes étudiant à la Faculté des Sports de Liévin, vous avez déjà fourni le certificat de non contre-indication à la pratique sportive de compétition.

Pour les autres étudiants : il faudra télécharger le CERFA 15699*01 ou fournir un certificat médical

Pour les déplacements en dehors de l'Université et en France métropolitaine, il y a une prise en charge intégrale du déplacement et de l'hébergement.

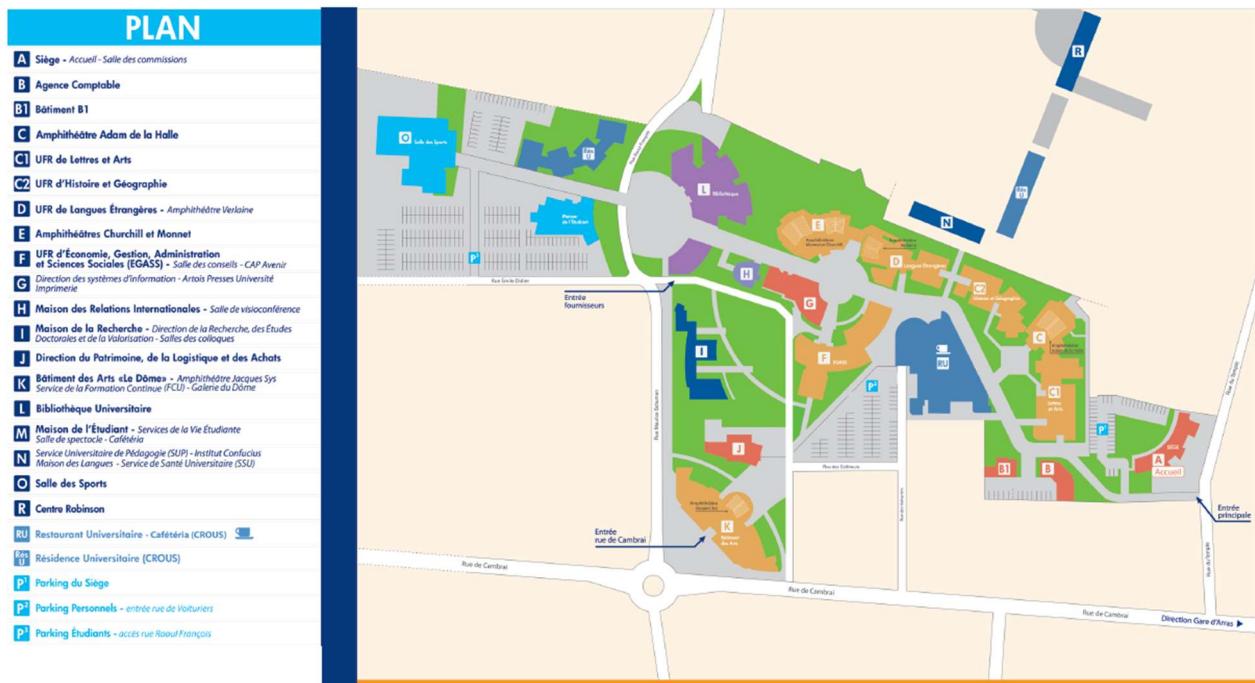
Chaque nouvel adhérent recevra un t-shirt de l'ASUA.

Une fois adhérent, vous recevrez votre licence par mail, vous pourrez vous inscrire en ligne aux rencontres sportives et/ou communiquer avec les enseignants la Faculté des Sports de Liévin pour l'organisation des rencontres.

Locaux sur le site d'Arras

Sur le campus d'Arras, les salles sont numérotées et précédées d'une abréviation qui indique leur localisation :

C1.0.01 (rez-de-chaussée)	C1.1.01 (étage)	UFR de Lettres & Arts (bâtiment C1)
C2.0.01 (rez-de-chaussée)	C2.1.01 (étage)	UFR d'Histoire et Géographie (bâtiment C2)
D.0.01 (rez-de-chaussée)	D.1.01 (étage)	UFR de Langues vivantes (bâtiment D)
F.0.01 (rez-de-chaussée)	F.1.01 (étage)	UFR EGASS (bâtiment F)
H.0.01 (rez-de-chaussée)	H.1.01 (étage)	Bâtiment des Relations Internationales (bâtiment H)
I.0.01 (rez-de-chaussée)	I.1.01 (étage)	Maison de la Recherche (bâtiment I)
K.0.01 (rez-de-chaussée)	K.1.01 (étage)	Bâtiment des Arts (bâtiment K)



Service de Santé des Étudiants (SSE)

Maison des Langues ARRAS (1^{er} étage) – Tél : 03 21 60 60 29

Les services du SSE sont gratuits et confidentiels. Ils proposent :

- ⇒ Un accueil, une écoute, des soins d'urgence (premiers soins, urgences, douleur, crise d'angoisse...)
- ⇒ Des conseils de prévention (drogue, alcool, nutrition, sommeil...)
- ⇒ Un bilan de santé pour les étudiants de 1^{er} cycle
- ⇒ Des consultations pour une contraception d'urgence, un renouvellement de pilule, un dépistage sanguin des IST (infections sexuellement transmissibles)
- ⇒ Une aide au sevrage tabagique, prescription de substitut nicotinique
- ⇒ La mise à jour des vaccinations et des conseils aux voyageurs
- ⇒ Un soutien psychologique pour vous accompagner et vous aider dans vos études
- ⇒ Une aide sociale et financière liée aux bourses, logements, difficultés familiales / personnelles
- ⇒ Des consultations pour un aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap, un maintien de bourse, une priorité logement
- ⇒ Des actions de sensibilisation : Don du sang, Sécurité Routière, vie affective, dépistages visuels, auditifs, diabète, conseils bien-être...
- ⇒ Une formation aux gestes de Premiers secours PSC1
- ⇒ Une formation des étudiants relais santé ERS

Le service santé :

Accueil secrétariat : Angélique GERARD

Tél : 03 21 60 60 29

Médecin : information à venir

Tél : 03 21 60 60 29

Infirmières :

- | | |
|---|----------------------|
| -Emmanuelle HERCHY
(Arras/ Douai) | Tél : 03 21 60 37 24 |
| -Myriam DABLEMONT,
(référente des IFSI) | Tél : 03 21 60 31 11 |
| Fatima AAZIB (Lens Liévin) | Tél : 03 21 79 17 06 |
| -Vanessa HARDELAIN,
(coordinatrice des ERS) | Tél : 03 21 60 37 31 |
| -Pauline BEUGNET
(infirmière Béthune) | Tél : 03 21 60 38 38 |

Psychologues :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| -David HUART (tous les pôles) | Tél : 03 21 60 49 29 |
| -Hélène VOYER
(Arras/Douai) | Tél : 03 21 60 57 17 (le lundi, mercredi et Jeudi) |

Assistante sociale : Dorothée LANCEL

Tél : 03 21 60 38 54

Prise de RDV avec les professionnels du SSE sur Doctolib : Tapez Université d'Artois

Mission Handicap Aménagement d'examens et du cursus

Dès la rentrée universitaire, les étudiants en situation de handicap qui souhaitent faire une demande d'aménagement de leurs examens et /ou études doivent rencontrer le service Mission Handicap de la Vie Étudiante : 03 21 60 37 34. Ensuite, il conviendra de prendre RDV avec le Médecin du SSE Tél : 03 21 60 60 29 ou par sse@univ-artois.fr ou via Doctolib.

Les aides matérielles et humaines pour le cursus seront mises en place dans le cadre du dispositif d'accompagnement.

La date limite pour faire votre démarche d'aménagement des examens et/ou de votre cursus est fixée **au 31 octobre 2025**.

La culture et la vie associative à l'université d'Artois

Voyager sans quitter l'université, explorer d'autres façons de vivre, de penser, de créer : voilà ce que nous vous proposons cette année encore.

Au cœur de notre programmation culturelle, l'ouverture à l'autre et à l'ailleurs sera le fil rouge de ce premier semestre. De la Polynésie française à l'Irlande poétique, du théâtre documentaire aux films engagés, en passant par des ateliers de danse, de voix ou de photographie... chaque rendez-vous est une invitation à la découverte, au dialogue, à l'expérience sensible.

Le grand dramaturge irlandais, George Bernard Shaw nous invite à ce voyage : « Vous voyez les choses et vous dites : pourquoi ? Moi, je rêve de choses qui n'ont jamais existé et je dis : pourquoi pas ? » (*Retour à Mathusalem*, 1921)

À Arras comme à Béthune, Douai, Lens ou Liévin, la culture est en mouvement et à votre portée. Venez vous étonner devant une exposition, débattre après une projection, rencontrer un·e artiste ou participer à un atelier : soyez acteur·rice de votre parcours culturel autant qu'universitaire.

Ensemble, faisons de l'université un lieu où les identités s'expriment, les différences se rencontrent, et les imaginaires circulent librement.

Et vous, serez-vous au rendez-vous ?

Virginie Roche-Tiengo

Maîtresse de conférences en études anglophones

Chargée de mission à la politique culturelle et à la communication de l'université d'Artois

SERVICE VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA RUCHE

Maison de l'Étudiant – Bât M – Arras

Tél. 03 21 60 49 49

culture@univ-artois.fr

www.univ-artois.fr/svca

Réseaux sociaux (FB-Insta) : @CultureArtois

Les propositions culturelles et artistiques

Cette année à Arras ...

1- La rentrée culturelle et associative

Le jeudi 18 septembre, de 12h à 21h, le Service Vie Culturelle et Associative propose de rencontrer les partenaires culturels, de pratiquer une technique d'impression des empreintes végétales et d'assister à une représentation sur le parvis de votre UFR. RDV à 19h pour le spectacle tout public Rester Rivage. Retrouvez toute la programmation dans le programme culturel

Du 8 au 12 septembre, venez partager un petit-déjeuner avec notre équipe pour découvrir le programme culturel du premier semestre. Notre stand itinérant s'installera :

- le **lundi** dans le **hall de l'UFR lettres/UFR Hist-Géo-Patrimoines**,
- le **mardi** dans le **hall de l'UFR de langues étrangères**,
- le **mercredi** dans le **hall de l'UFR EGASS**,
- le **jeudi** dans le **hall du bâtiment K (Dôme)**,
- le **vendredi** en **Cafétéria de la Maison de l'Étudiant**.

2- Les rendez-vous culturels

Le Service Vie Culturelle et Associative vous propose tout au long de l'année de découvrir une **programmation** variée et de qualité. Qu'il s'agisse de **cinéma**, de **musique**, d'**exposition**, de **festival** ou de **spectacle vivant**, il y aura forcément une proposition qui vous intéressera ! Tous ces événements sont **gratuits pour les étudiants et personnels** de l'université d'Artois.

Une mise en bouche pour la saison 2025-2026 :

- **des spectacles à la Ruche** : une soirée double avec les compagnies invitées en résidence le jeudi 25 septembre à l'occasion de l'événement « J'suis à la fac », le **festival Tiot loupiot**, Renversante de Lena Bréban pour aiguiser votre regard sur l'égalité entre les femmes et les hommes et le

Mystère du gant en décentralisation de la scène nationale Tandem.

- **Le cycle Littérature & Cinéma** où des œuvres littéraires seront mises en regard avec leurs adaptations cinématographiques ;

- **L'Arras Film Festival**, du 7 au 16 novembre 2025, avec des places offertes pour des films et la traditionnelle leçon de cinéma lors de laquelle l'Université d'Artois accueille l'invité d'honneur du Arras Film Festival le temps d'un après-midi (rendez-vous dans l'amphi Churchill le vendredi 14 novembre à partir de 14h30) ;

- Le cycle **Natures, Sciences et Citoyennetés** reprend le mardi 14 octobre à 19h au Mégarama pour une projection « Les 4 âmes du coyote » suivie d'une discussion.

- La première édition du *Welcoming Day*, un temps d'ouverture et d'accueil des étudiants internationaux, le jeudi 16 octobre avec une découverte de la ville d'Arras, un concert, une après-midi polynésienne....

3 – Les présences d'artistes

Plusieurs fois dans l'année, l'université d'Artois est investie par des équipes artistiques. Durant quelques jours ou plusieurs mois, ces résidences d'artistes sont le bon moment pour **découvrir** le travail des artistes invités ou pour **échanger** avec eux. À ces occasions, le Service Vie Culturelle et Associative met en place plusieurs temps de rencontres et d'ateliers.

Artistes invités en 2025-2026 : *Sarah Nouveau* pour une conférence-dansée autour de la figure de Laurence Louppe dans le cadre des journées du patrimoine ; *Jeanne*, étudiante musicienne lauréate du concours Pulsations 2025 ; *Anne-Charlotte Zuner* de la Labo Compagnie en janvier 2026 pour une création de danse « Halieutique » autour de la pêche en rivière ; le *collectif Cris de l'aube*, en avril 2026 pour leur nouvelle création « Portrait d'une jeunesse d'aujourd'hui » ; et enfin la Compagnie *Avec Vue sur la mer* pour leur nouvelle création « J'ai mal à ma terre » en juin 2026

4 – La pratique artistique

Tout au long de l'année, le Service Vie Culturelle et Associative vous propose des **ateliers** et des **stages** pour vous permettre de vous livrer à une pratique artistique sous la conduite d'un **professionnel**. Initiation au bruitage de films, au cirque, à la danse... vous vous découvrirez peut-être des talents insoupçonnés. **Vous pensez ne pas en avoir les capacités, FAUX !** Aucun prérequis n'est attendu pour participer aux ateliers. Tous les ateliers sont gratuits sur réservation.

OÙ S'INFORMER ? Sur le site de l'université

En venant nous rencontrer à la Maison de l'Étudiant – Bâtiment M (en face de la BU) !

Ou alors, en nous contactant au 03 21 60 49 49 ou via culture@univ-artois.fr

Les associations étudiantes Procurez-vous le Guide de l'engagé.e

Un interlocuteur pour toutes vos questions

Le Service Vie Culturelle et Associative est votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions concernant la création de votre association, la mise en œuvre de votre projet, le financement de vos actions, les formations à la gestion associative...

Pour le contacter : culture@univ-artois.fr / 07.88.37.89.35

Les bureaux sont situés sur le site d'Arras, au 1^{er} étage de la Maison de l'étudiant (bâtiment M).

La charte des associations

La charte des associations rassemble les principes et procédures qui conditionnent la reconnaissance d'une association comme étant « association étudiante de l'université d'Artois ». Elle précise les droits et obligations des associations étudiantes de l'université d'Artois.

La labélisation « association étudiante de l'université d'Artois » est renouvelée chaque année par la signature de la charte par les associations étudiantes. Elle donne droit, entre autres, à des financements, des formations comme la formation à la gestion associative, ou encore à un accompagnement dans la construction et la mise en œuvre de projets et l'organisation d'événements festifs et d'intégration.

Le financement de vos actions

Une commission « Engagement Vie Étudiante » d'attribution de financements (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) se réunit **trois fois par an**. Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site internet de l'université d'Artois.

Pour toute demande de subvention au FSDIE, vous devez obligatoirement rencontrer le référent Engagement Vie Étudiante de votre composante afin qu'il vous accompagne dans votre projet !

La valorisation de votre engagement associatif

Dans le cadre du dispositif « Reconnaissance de l'Engagement Étudiant » de l'Université d'Artois (R2E), vous avez la possibilité d'obtenir des aménagements d'emploi du temps, des dispenses d'enseignements ou de stages, une **note bonus**, ainsi qu'un **certificat de compétences**.

Toutes les infos sont sur : <http://www.univ-artois.fr/vie-etudiante/asso>

Cap avenir

Orientation et Insertion Professionnelle

► **CONSTRUISEZ VOTRE PARCOURS AVEC CAP AVENIR**
(Bâtiment F- EGASS, salle de documentation F.0.35)

LES RESSOURCES

<http://www.univ-artois.fr/reussite-et-insertion/reussir-ses-etudes/construire-son-projet-professionnel>

La salle F.0.35 offre une **documentation complète** (ouvrages, ressources numériques), régulièrement mise à jour, sur les filières d'études supérieures, les secteurs professionnels, les entreprises et le marché de l'emploi au niveau régional mais aussi national.

Douze postes informatiques sont à la disposition des visiteurs afin de leur permettre de réaliser (seuls ou accompagnés) CV, lettre de motivation et recherche de stages ou d'emplois. Votre visite en salle de documentation peut aussi offrir l'occasion d'**échanger avec une conseillère** (avec ou sans rendez-vous).

Vous bénéficieriez d'un conseil et d'un suivi personnalisés sur la construction de vos projets professionnels, mais également pour votre poursuite d'études, et si besoin pour votre réorientation.

Contact : Silvie DUBYK, Conseillère d'Orientation- 03 21 60 37 15 - capavenir-arras@univ-artois.fr

► **La plateforme CAREER CENTER by Jobteaser**

CAP AVENIR met à la disposition des étudiants de l'université d'Artois une plateforme dédiée à leur insertion professionnelle, le **CAREER CENTER**.

Vous pouvez accéder à votre Career Center depuis l'icône « Career Center » de la rubrique « Scolarité » de votre ENT ou directement depuis l'adresse <https://univ-artois.jobteaser.com>.

Lors de votre première connexion, vous serez invité(e) à créer votre profil en quelques clics ainsi qu'à définir le paramétrage de votre newsletter hebdomadaire.

Le CAREER CENTER vous offre un espace personnalisable (**onglet Espace perso**) et l'accès à une multitude de ressources pour préparer et faciliter votre insertion professionnelle :

- Vous accéderez à une bourse d'emplois, de stages, de jobs (**onglet Offres**) dont certains sont réservés uniquement aux étudiants artésiens.
- Vous trouverez des témoignages de professionnels, des vidéos de découvertes des métiers, des conseils pratiques pour préparer votre insertion professionnelle (**onglets Entreprises, Métiers**).
- Vous prendrez connaissance des événements importants à ne pas manquer : sessions de recrutement et chats recruteurs, ateliers, conférences (**onglet Événements**).
- Vous trouverez enfin en un unique espace l'ensemble des ressources disponibles au sein de l'université pour préparer sereinement vos projets (**onglet Aide et conseils**).
- Vous pourrez prendre directement rendez-vous avec une conseillère d'orientation (**onglet rendez-vous**)
- Vous retrouverez le retour d'expérience d'autres étudiants en stage dans des structures (Expériences)

Contact : capavenir@univ-artois.fr

► CRÉEZ-VOUS UN RESEAU AVEC LE MONDE PROFESSIONNEL !

- Mis en place par CAP AVENIR, ses **Séances de coaching individuel** tous les premiers jeudi du mois pour vous préparer aux entretiens de recrutement de stage, ou d'emploi. Pendant une heure, ou plus si nécessaires, les professionnels de Cap Avenir vous feront passer un entretien blanc, et vous prodigueront aussi des conseils pour réussir votre entretien de recrutement et vous renseigneront sur l'évolution du marché de l'emploi.
- D'autres actions sont également organisées tout au long de l'année, notamment **les Semaines de l'Insertion Professionnelle**, des conférences, petits déjeuners, ateliers...
- Réalisez un ou plusieurs **stages** durant votre cursus universitaire,

Pour vous aider dans cette démarche, l'Université met à disposition sur l'ENT le logiciel EsupStage (Ma scolarité > Convention de stage) qui vous permettra de saisir votre convention. Une fois la convention de stage en France validée, il vous sera demandé de la **signer numériquement**.

Le stage à l'étranger fait l'objet d'une procédure papier. Une bourse d'aide à la mobilité internationale peut être demandée auprès du Service des Relations Internationales.

► DEVELOPPEZ VOTRE « ESPRIT D'ENTREPRENDRE » grâce au HubHouse

L'objectif du Hubhouse est de stimuler votre créativité afin de développer votre comportement entrepreneurial.

Différentes actions vous seront proposées pour vous présenter l'entrepreneuriat. On peut notamment citer les petits déjeuner de l'entrepreneuriat, des conférences sur des thématiques :divers « Intégrer une démarche SSE dans son projet », « Être femme et chef d'entreprise »...), mais également le Hackathon 24h pour créer qui vous propose, pendant 2 jours, de vous challenger et de créer un projet d'entreprise

Au sein du Hubhouse, vous aurez également l'opportunité de vous faire accompagner dans votre idée de création d'activité. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez aussi bénéficier du statut d'étudiant entrepreneur.

Contact : M. Maxime VIDELAINE, chargé de projet Hubhouse 06.28.18.14.27 / entrepreneuriat@univ-artois.fr

Service des Relations Internationales (SRI) Études à l'étranger

Vice-président chargé des Relations Internationales : Ahmed EL KALADI

Responsable Bureau Mobilité : Manon BENAOUEDA

Courriel : sri@univ-artois.fr

Les études à l'étranger dans le cadre de partenariats sont gérées par le Service des Relations Internationales (SRI) de l'université d'Artois, situé sur le campus d'Arras (bâtiment H).

La mobilité des étudiants est l'un des fondements de l'organisation des cursus « LMD ». Les étudiants peuvent passer soit un semestre, soit une année complète à l'étranger (selon les UFR ou les facultés). Les modules obtenus dans l'université d'accueil sont validés et pris en compte intégralement par l'université d'Artois pour l'attribution de ses diplômes, grâce aux crédits ECTS qui sont transférables. Un semestre en mobilité internationale d'études est obligatoire dans le cadre de la Licence Lettres-Histoire-Droit.

Les pays partenaires de l'UFR de Lettres & Arts dans le cadre des échanges (« Erasmus+ » ou hors-Europe, en mobilité de crédits ou en double diplôme) sont l'**Allemagne**, la **Bosnie-Herzégovine**, le **Canada** (Chicoutimi), la **Croatie**, l'**Espagne**, les **États-Unis**, la **Finlande**, l'**Italie**, **Malte**, la **Pologne**, le **Portugal**, la **République tchèque**, la **Roumanie**, la **Serbie** et la **Turquie** pour les Lettres et Lettres-Histoire-Droit ; l'**Espagne** et la **Roumanie** pour les Arts du Spectacle. Différentes aides financières sont proposées aux étudiants effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous adresser directement au Service des Relations Internationales (SRI) de l'université ou à M. Jean-Marc Vercruyse, Coordinateur des Relations Internationales à l'UFR de Lettres & Arts (courriel : jmarc.vercruyse@univ-artois.fr).

Site web de l'Artois, pages "international" : <https://www.univ-artois.fr/international/partir-etudier-letranger>

U.F.R. de Lettres & Arts_ Offre de formation

À l'UFR de Lettres & Arts, l'offre de formation en master comprend cinq mentions qui se déclinent en plusieurs parcours :

Mention : LETTRES

- Parcours Recherche en littérature
- Parcours Littératures d'enfance et de jeunesse : Il ouvre à la recherche et est accessible uniquement à distance.

Mention : ARTS DE LA SCÈNE ET DU SPECTACLE VIVANT

- Parcours Conception et écriture des projets culturels et artistiques

Mention : MUSÉOLOGIE, MUSÉO-EXPOGRAPHIE

- Parcours Expographie-Muséographie Ecoresponsable

Mention : FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

- Parcours Français Langue Étrangère / Français Langue Seconde / Français sur Objectifs Spécifiques en milieux scolaire et entrepreneurial

Auquel est adossé le double Master franco-polonais avec l'université de Cracovie (semestre 3 dans l'université partenaire).

La mention FLE/FLS/FOS a la caractéristique d'être proposée en présentiel et à distance.

Mention : MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION / SECOND DEGRÉ

- Parcours LETTRES MODERNES (CAPES)

DÉBOUCHÉS ET LIAISONS AVEC LE MONDE PROFESSIONNEL

Ce Master Arts, Lettres, Langues s'adresse, d'une part, aux étudiants qui souhaitent parfaire leur formation et entreprendre une recherche dans le domaine des langues, des arts, des littératures et des civilisations. L'avantage d'un tel cursus est de permettre aux étudiants d'avoir une vue étendue sur les cultures européennes et extra-européennes, de les saisir dans leurs transformations et leurs interactions. Outre une entrée immédiate dans la vie active en France et à l'étranger (dans l'enseignement et/ou dans l'entreprise), les étudiants ont ensuite la possibilité de demander à s'inscrire en études doctorales (sous condition de mention). Ce Master concerne, d'autre part, les étudiants qui se destinent aux Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) dans le cadre de la mastérisation des concours (CAPES et CAPLP).

POSITIONNEMENT DU DIPLÔME, ADOSSEMENT RECHERCHE

L'équipe pédagogique et les centres de recherche sur lesquels le Master s'adosse relèvent des « sciences humaines » ; cette équipe est composée de « littéraires », de « linguistes », de « civilisationnistes » et de spécialistes en art. Ils se consacrent à l'analyse des textes et des spectacles qui scandent le devenir des cultures, tant du point de vue des productions littéraires et artistiques et des « manières de critiquer » que du point de vue des systèmes de représentation sous-jacents. Ces études des mécanismes qui régissent la constitution et le devenir des systèmes de communication et des systèmes culturels s'inscrivent dans une perspective comparatiste résolument soutenue par le souci d'introduire une réflexion critique mobilisant les instruments et les concepts de la recherche contemporaine.

Le Master s'adosse à deux centres de recherche : GRAMMATICA et TEXTES ET CULTURES

GRAMMATICA (EA 4521)

Grammatica est une équipe de chercheurs travaillant dans plusieurs spécialités (sémantique, syntaxe, morphologie, analyse du discours, FLE, didactique), qui se retrouvent sur des thèmes communs, de façon ponctuelle ou plus suivie. C'est une équipe active : outre les travaux que chacun des membres publie pour son compte personnel, une journée

d'étude est organisée chaque année ; des liens privilégiés ont été établis avec d'autres centres en France et à l'étranger – principalement l'université de Timisoara (Roumanie) et l'université Polytechnique de Valence (Espagne).

La collaboration avec ces deux universités donne lieu à des colloques bisannuels, organisés en alternance à Timisoara / Valence et à Arras. Les journées d'étude comme les colloques se concrétisent, à chaque fois, par une publication (numéro de revue ou recueil d'actes de colloque).

Le directeur de « Grammatica » est le Professeur Jean-Marc MANGIANTE

Site internet : <http://www.univ-artois.fr/recherche/unites-de-recherche/grammatica>

TEXTES ET CULTURES (EA 4028)

Ce centre pluridisciplinaire de recherche regroupe des enseignants-chercheurs de langue et de littérature française et étrangère, ainsi que des arts du spectacle. Les axes de recherche actuels sont les suivants :

- TransLittéraires ;
- Études transculturelles ; 
- Praxis et esthétique des arts ; 
- Littératures et cultures de l'enfance (Centre Robinson) ;
- Corpus, Traductologie, Linguistique et Société (CoTraLiS).

La directrice de « Textes et Cultures » est le Professeur Anne BESSON  Site internet : <http://www.univ-artois.fr/recherche/unites-de-recherche/textes-et-cultures>

Ces centres ont une riche activité de journées d'études, de colloques et de publications. Les étudiants du Master 1 et du Master 2 s'engagent à participer à cette activité.

Organisation pédagogique et démarches innovantes

Les étudiants sont à même de suivre en première et en seconde année des enseignements fondamentaux et complémentaires qui les invitent à approfondir leur réflexion dans la spécialité dans laquelle ils obtiendront leur diplôme et à enrichir leurs connaissances culturelles ainsi que leur réflexion théorique générale.

La nécessaire formation aux techniques documentaires est assurée, au cours du premier semestre de M1, par une unité méthodologique.

Semestre universitaire effectué à l'étranger

L'organisation strictement semestrielle des enseignements est destinée à permettre aux étudiants d'intégrer à leur cursus, en lieu et place de l'un ou l'autre des semestres, un séjour d'études de même durée dans une université étrangère. Les étudiants ayant passé un ou deux semestres à l'étranger verront leurs « crédits » étrangers validés dès lors qu'ils auront été acceptés par les enseignants français et étrangers.

L'équipe enseignante

ASTIER	Marie	MAST en Arts du Spectacle
BESSON	Anne	Professeure des Universités en Littérature comparée
CARLIOZ	James	Enseignant contractuel recherche en Arts du spectacle
CHAUMIER	Serge	Professeur des Universités en Anthropologie culturelle
CLABAUT	Alice	Enseignante contractuelle en Arts du Spectacle
CLOSSON	Marianne	Maîtresse de Conférences en Langue et littérature françaises
COPPIN	Catherine	Professeure Agrégée en Lettres Classiques
COUSIN	Guillaume	Maître de Conférences en Langue et Littérature françaises
FLAMENT	Claire	Enseignante contractuelle en D.U. FLE
GIRAUD	Agathe	Maîtresse de Conférences en Arts du Spectacle
GOES	Jan	Professeur des Universités en Linguistique française et FLE
GUZIK	Mathilde	Enseignante contractuelle en FLE
HEULOT-PETIT	Françoise	Maîtresse de Conférences en Arts du Spectacle, HDR
HUREZ	Océane	Enseignante contractuelle recherche en Arts du Spectacle
INGLEBERT	Anne	Professeure agrégée en Histoire
JACQUART	Virginie	Professeure agrégée de Lettres modernes
KONTOZOGLOU	Maria	Enseignante contractuelle en FLE
LAVAUD	Martine	Professeure des Universités en Langue et littérature françaises
MAËS	Marie-Hélène	PRCE – Responsable du parcours Documentation
MANGIANTE	Jean-Marc	Professeur des Universités en Linguistique française et FLE
MENESES LERIN	Luis	Maître de Conférences en Linguistique française
MERCIER	Amandine	Maîtresse de Conférences en Arts du Spectacle
MORINET	Mathilde	Maîtresse de Conférences en Langue et littérature françaises
PLEUCHOT	Victoria	ATER en Langue et littérature françaises
RAVIEZ	François	Maître de Conférences en Langue et littérature françaises, HDR
ROUSSEL-GILLET	Isabelle	Professeure des Universités en Littérature française et Muséographie
SAELENS	Nicolas	MAST en Arts du Spectacle
TAVERNIER	Hélène	Professeure agrégée d'Anglais
THOIZET	Evelyne	Professeure des Universités en Langue et littérature françaises
TRAN	Thi Thu Hoai	Maîtresse de Conférences en FLE
VALLESPIR	Mathilde	Professeure des Universités en Langue française
VERCRUYSSE	Jean-Marc	Maîtresse de Conférences en Langue et littérature latines
VIENNE	Patrick	Professeur agrégé d'Anglais
WEBER-ROBINEAU	Anne-Gaëlle	Professeure des Universités en Littérature comparée
WHITE-LE GOFF	Myriam	Professeure des Universités en Langue et littérature françaises

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches	MAST : Maître de conférences associé à mi-temps
PRCE : Professeur Certifié	ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

L'équipe des enseignants titulaires est renforcée par des collègues d'autres U.F.R. de l'université d'Artois, des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), des chargés de cours et des intervenants professionnels (notamment en Arts du Spectacle) dont le nom est indiqué dans la présentation des enseignements qu'ils dispensent. Leur collaboration est essentielle aux différents parcours pédagogiques proposés par la composante.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

UNE HARMONISATION EUROPÉENNE

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, les universités françaises ont adopté le même système d'études que leurs homologues européennes. Tous les étudiants européens obtiennent ainsi les mêmes titres et les mêmes niveaux de diplômes.

L.M.D.

L'architecture des études universitaires, abrégée en « L.M.D. », reconnaît trois niveaux d'études :

- Licence (bac + 3)
- Master (bac + 5)
- Doctorat (bac + 8).

Ils constituent des GRADES et sanctionnent les étapes terminales des cycles d'étude.

Néanmoins, au niveau national, pourront toujours être décernés des TITRES qui sont des diplômes intermédiaires délivrés à la demande de l'étudiant (exemple : titre de DEUG ou de Maîtrise).

LES CRÉDITS ECTS

Les diplômes s'obtiennent en cumulant des « crédits » que chaque étudiant peut ensuite faire valoir auprès de n'importe quelle université européenne. Le système L.M.D. a pour but de faciliter les équivalences et de favoriser la mobilité des étudiants à travers l'Europe.

Les crédits relèvent de l'European Credit Transfer System (ECTS), d'où le nom habituellement utilisé de « crédits ECTS ».

À chaque semestre correspondent 30 crédits. Il faut 180 crédits ECTS pour décrocher le grade de Licence, 300 pour le Master et 480 pour le Doctorat.

Inscriptions et évaluations

Conditions d'inscription

Le dossier de candidature est obligatoire. Tout étudiant titulaire d'une licence du portail « Arts, Lettres et Langues » est en droit de déposer une candidature pour la première année de ce master. L'inscription est élargie à l'ensemble du domaine des sciences humaines sur examen du dossier.

Les étudiants qui ont validé leur première année (M1) peuvent s'inscrire en seconde année de master dans la même spécialité. Dans tous les autres cas (reprise d'études, demandes de redoublement, etc.), il sera procédé à un examen de la demande d'inscription pouvant donner lieu à une validation partielle ou totale des acquis. Le redoublement n'est pas de droit. Il peut être refusé pour différents motifs : le manque d'assiduité, d'implication et/ou de travail au cours de l'année.

Assiduité

L'assiduité aux cours est exigée ; les étudiants sont priés d'informer leurs enseignants avant le 30 octobre de l'année d'inscription en cas d'impossibilité ou de difficulté (séjour à l'étranger, activité salariée) à participer aux évaluations en cours d'année.

Les étudiants s'engagent à suivre les activités des centres de recherche auxquels le Master est adossé. Plusieurs mentions comportent des stages obligatoires.

Évaluation

Chaque année du Master est composée de deux semestres divisés en unités fondamentales (UF), unités complémentaires (UC) et unités méthodologiques (UM). Chaque Unité d'Enseignement (UE) donne lieu à une évaluation semestrielle.

Une UE est validée lorsque la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Tout dossier non rendu ou une absence justifiée ou non justifiée à une session d'examen implique une note de 0 à l'évaluation concernée. Le refus de compensation des notes au sein d'un semestre n'est pas appliqué quel que soit le motif invoqué.

Chaque semestre est validé par l'obtention de chacune des UE qui le composent ou par compensation entre les UE du semestre, sauf en master MEEF. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Chaque semestre doit être validé dans tous les masters (cela ne concerne pas le master 2 Expographie-muséographie). Si le semestre n'est pas validé, l'étudiant repasse les UE pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10. La meilleure des deux notes obtenues dans les deux sessions est retenue.

Parallèlement aux Unités d'Enseignement, le grade de Master repose sur un mémoire de recherche ou de recherche-création ou de stage, soutenu à l'issue de la seconde année, qui fait l'objet d'un projet de recherche ou d'un premier rapport de stage à la fin du semestre 2. La soutenance peut être publique. C'est ce mémoire qui définit le Master obtenu. L'ensemble des Unités d'Enseignement suivies doit être en cohérence avec celui-ci. Cependant, des passerelles entre les deux semestres de Master 1 peuvent être étudiées lors d'un entretien avec l'étudiant qui désire choisir une autre mention.

En master Arts de la Scène et du Spectacle Vivant, Français Langue Étrangère, Expographie-Muséographie, Recherche en littérature et en deuxième année de Master Littérature d'enfance et de jeunesse (LEJ), le semestre pair est validé si l'étudiant obtient à la fois une moyenne égale ou supérieure à 10 et une note égale ou supérieure à 10 à son rapport de stage, son projet de recherche ou son mémoire.

En première année de master Littératures d'enfance et de jeunesse, le semestre 2 est validé si l'étudiant obtient une moyenne égale ou supérieure à 10.

Cas particulier du Master mention « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) / second degré », parcours « Lettres Modernes »

L'enseignement se répartit en trois blocs de connaissances et de compétences (BCC). Ils se déclinent en éléments constitutifs (A1, A2 ; B1, B2, B3 ; C1, C2, C3). La maquette pédagogique est complétée par le « parcours modulaire » qui repose sur un module complémentaire (transversal), de consolidation (disciplinaire), et de langue vivante étrangère (uniquement en M1).

Les heures d'école inclusive sont réparties dans les différents cours.

Le master MEEF relève de l'INSPE Lille-Hauts-de-France mais tous les cours sont dispensés sur le campus universitaire d'Arras.

Soutenance des mémoires et projets de recherche

En ce qui concerne le projet de recherche ou le mémoire, le sujet doit d'abord être accepté par un enseignant-chercheur. Puis il doit être déposé officiellement sur un imprimé spécifique selon le calendrier annoncé en début d'année. Il est validé par le responsable du Master.

Professeurs et Maîtres de conférences peuvent suivre l'étudiant dans l'élaboration de sa recherche.

L'étudiant passe l'UE qui correspond au projet de recherche ou au mémoire en juin s'il est prêt et s'il a obtenu l'autorisation de son directeur de mémoire ou de stage. Dans le cas contraire, il passe cette UE en septembre. La soutenance en session 1 ne donne jamais lieu à une note inférieure à la moyenne mais à la mention «défaillant »

Pour la mention Français Langue étrangère

En première année, l'étudiant effectue un stage, suivi d'un rapport à déposer au plus tard le 1er septembre de l'année universitaire. Il n'y a pas de soutenance. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 10, il est considéré comme défaillant et se présente à la session 2.

En deuxième année, un stage, en entreprise ou dans une structure organisant des enseignements à destination d'étrangers, de trois mois au minimum, donne lieu à la soutenance d'un mémoire de recherche ou de stage (suivant le choix défini par l'étudiant en accord avec un enseignant-chercheur et le responsable du Master). Avant toute soutenance, l'étudiant(e) doit avoir eu au moins trois échanges à caractère pédagogique par année universitaire d'inscription avec le directeur ou la directrice de mémoire au cours de l'année du M2, en présentiel, par mél ou via la plateforme MOODLE.

Les étudiant(e)s et enseignant(e)s concerné(e)s devront conserver des traces de ces échanges.

À l'issue de la soutenance

- en session 1, l'étudiant est déclaré admis ou défaillant mais n'obtient pas une note inférieure à 10 ;
- en session 2, le rattrapage consiste en la remise de son mémoire corrigé.

Pour la mention Lettres, parcours Littératures d'enfance et de jeunesse,

En première année, l'étudiant doit présenter un projet de recherche (sans soutenance). Le projet de recherche comporte une vingtaine de pages rédigées ainsi qu'une bibliographie. S'il ne rend pas de projet de recherche et/ou si le second semestre n'est pas validé, il se présente à la session 2.

En deuxième année, la soutenance a lieu en juin, à condition que le directeur ait validé le travail de l'étudiant et ait autorisé la soutenance. Si l'étudiant n'est pas prêt, il est considéré comme défaillant à la session 1 et doit se présenter à la session 2 (session de rattrapage).

Le mémoire de Master en deuxième année compte au minimum 75 pages (en corps 12 avec un interligne de 1,5 – soit environ 2 300 signes par page). Il donne lieu à soutenance devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs.

Pour la mention Lettres, parcours Recherche en littérature,

En première année, l'étudiant doit présenter un projet de recherche (sans soutenance). Il comporte au moins une quinzaine de pages rédigées définissant une problématique, ainsi qu'une bibliographie. Il est évalué par le directeur de recherche.

En deuxième année, le mémoire compte au minimum 100 pages (en corps 12 avec un interligne de 1,5 – soit environ 2 300 signes par page). Le mémoire de Master donne lieu à soutenance devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs. La soutenance a lieu en juin, à condition que le directeur ait validé le travail de l'étudiant et en ait autorisé la soutenance. Si l'étudiant n'est pas prêt, il est considéré comme défaillant à la session 1 et doit se présenter à la session 2 (session de rattrapage).

Pour la mention Arts de la scène et du spectacle vivant

En première et deuxième année, si la soutenance qui a lieu en session 1 (juin) donne lieu à une note inférieure à la moyenne, l'étudiant est considéré comme défaillant et doit repasser son épreuve en session 2.

Le projet de recherche en première année du Master comporte au moins une cinquantaine de pages rédigées définissant une problématique, ainsi qu'une bibliographie. Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs et, en fonction du projet, d'un professionnel de la scène. L'étudiant présente également son rapport de stage au cours de cette soutenance.

En deuxième année, un mémoire de recherche ou un mémoire de stage ou de recherche-création est rédigé par l'étudiant suivant le choix défini au plus tard en fin de Master 1, en accord avec un enseignant-chercheur et le responsable du Master. Le stage aura une durée obligatoire de quatre mois.

Avant toute soutenance, l'étudiant(e) doit avoir eu au moins trois échanges à caractère pédagogique par année universitaire d'inscription avec le directeur ou la directrice de mémoire au cours de l'année, en présentiel, ou par mél. Les étudiant(e)s et enseignant(e)s concerné(e)s devront conserver des traces de ces échanges.

Pour la mention Expographie-Muséographie

En première année, à l'issue d'un stage de deux mois minimums, chaque étudiant doit remettre un rapport problématisé qui est évalué par l'équipe pédagogique du master, il n'y a pas de soutenance. S'il obtient une note inférieure à 10, il est considéré comme défaillant et doit se présenter à la session 2 (rattrapage).

En deuxième année, le mémoire est une recherche-action qui vise à analyser et à approfondir de manière théorique et concrète une question de muséologie, en reliant des aspects pragmatiques rencontrés sur le terrain professionnel à la littérature muséologique et en construisant ce faisant une problématique spécifique. Pour cela, un travail de terrain sera conduit par l'étudiant qui réalisera une enquête et analysera les données recueillies. Cet exercice doit permettre d'évaluer les capacités rédactionnelles et analytiques de l'étudiant.

Il est soutenu devant un jury mixte composé d'universitaires et de professionnels. En cas d'échec, il sera à retravailler pour être présenté en session 2.

Label Innovation Pédagogique

Les enseignements distingués par la labellisation ont pour objectif de rendre les étudiants acteurs de leurs apprentissages. Ces pédagogies actives permettent aux étudiants de mobiliser ultérieurement les connaissances dans d'autres contextes.



« Autoformation » Bibliothèque Universitaire

https://portail-bu.univ-artois.fr/opac/article/boite-a-outils/fo_boite

La Bibliothèque Universitaire met à votre disposition des fichiers pdf vous permettant de découvrir ou d'approfondir par vous-même et à votre rythme les notions abordées lors de vos formations documentaires.

Accessibles partout et par tout public, ils vous accompagnent dès la préparation de votre arrivée à l'Université, jusqu'à la rédaction de votre mémoire de Master.

Stages

Tout stage (obligatoire ou facultatif) nécessite une **convention**, signée par toutes les parties.

Les conventions de stage sont à compléter directement sur l'ENT, Onglet qui mène à ESUP-STAGE.

**Aucun stage ne doit être commencé sans convention de stage.
Aucun stage effectué sans convention ne sera validé et la note ne sera pas prise en compte.**

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de l'UFR de Lettres & Arts

Bonus

Deux bonus sont proposés :

- Activités physiques et sportives (APS), sous l'égide du SUAPS (bonus sport).
- Bonus Associatif.

Barème

Les points supérieurs à 10/20 comptent pour 5% au maximum dans la moyenne annuelle selon une échelle fixée par le Conseil d'Administration de l'université. Le bonus n'est donc pas reporté sur une U.E. particulière ou sur tel ou tel élément pédagogique mais sur le total général des points obtenus par le candidat ayant composé à toutes les U.E.

Bonus associatif

Vous êtes investi dans une association étudiante ? Suivez une partie ou l'ensemble des 30h de formation et obtenez :

LE BONUS « ENGAGEMENT ASSOCIATIF »

La gestion d'une association étudiante permet de développer de vraies compétences.
 1 - Vous devez vous manifester auprès du SVCA au début de chaque semestre.
 2 - Vous devez être investi dans une association étudiante déclarée en préfecture.

3 - Vous devez suivre au moins 9h de formation à la gestion associative pour chaque semestre (3 ateliers ou une journée de week-end).

4 - Vous devez demander à un tuteur (personnel du SVCA ou responsable des formations) de suivre votre engagement associatif.

5 - Si vous suivez plusieurs enseignements bonus, la note la plus élevée sera retenue.

6 - Attention, les projets tutorés et étudiants en master ne pourront être gratifiés d'une note bonus.

La notation n'est possible que dans le cadre de la formation proposée par le SVCA. Seules les notes au-dessus de 10/20 sont prises en compte. Un coefficient est appliqué à la moyenne semestrielle en fonction de cette note : l'engagement associatif est donc valorisé par une augmentation de la note globale du semestre.

LE CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

Le CFGA est une reconnaissance nationale de vos compétences en gestion de projet associatif. Il se matérialise par une mention ajoutée à votre diplôme.

Parlez-en lors de vos entretiens d'embauche !

1 - Vous devez vous manifester auprès du SVCA en début d'année universitaire. Il est possible de passer le CFGA en un, deux ou trois ans.

2 - Vous devez être investi dans une association étudiante déclarée en préfecture

3 - Vous devez suivre l'ensemble des 30h de formation (ateliers ou week-end)

4 - Vous devez demander à un tuteur (personnel du SVCA ou responsable des formations) de suivre votre engagement associatif

5 - Vous convierez le tuteur à au moins trois rendez-vous associatifs dans lesquels vous serez actif : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, réunion...

6 - Vous aurez à remplir une autoévaluation des compétences acquises dans votre livret CFGA.

Service Vie Culturelle et Associative, culture@univ-artois.fr Tél. 03 21 60 49 49
Maison de l'étudiant, rue Raoul François, ARRAS

La demande de Régime Spécial d'étude

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordée aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage

La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée :

- avant le 15 octobre de l'année en cours pour le premier semestre ;

- avant le 15 janvier pour le second semestre

Le RSE ne peut concerner le stage, mémoire, projet tuteuré.

Régime attribué en tant que :

- Etudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 120H par trimestre

Joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures effectuées, la durée du contrat de travail

- Etudiant inscrit en double cursus uniquement à l'université d'Artois et pour l'inscription seconde.

- Etudiants bénéficiant de la Reconnaissance de l'Engagement Etudiant (REE)

- Etudiant en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse.)

Joindre un certificat du Service de Santé Universitaire (SSU)

- Etudiant chargé de famille

Joindre une photocopie du livret de famille ou une attestation médicale justifiant de l'apport de soins d'un ascendant ou d'un conjoint en longue maladie

- Etudiant sportif de haut ou bon niveau

Après accord préalable du référent « Sportifs de Haut Niveau »,

- Etudiant engagé dans une formation artistique de haut niveau

Après accord préalable du service culturel

Le service de la Formation continue

Pôle Formation, Alternance

Céline AVEROUS, responsable du site d'Arras
celine.averous@univ-artois.fr

Formations	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage
• <u>Master Muséologie, Muséo-expographie, parcours Expographie - Muséographie</u>	Oui	Oui
• <u>Master Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours Conception et écriture des projets culturels et artistiques</u>	Oui	Oui

Formations en alternance de l'UFR Lettres et Arts

Master

Muséologie, Muséo-Expographie

Parcours : Expographie-Muséographie Ecoresponsable

Responsables : Serge Chaumier et Isabelle Roussel-Gillet

Master 1

SEMESTRE 1			Éléments pédagogiques		Évaluation
Unité d'enseignement	Coeff	ECTS			
UF	2	6	Fondamentaux appliqués au secteur culturel	Diagnostic de territoire	1 dossier
				Production de capsule	1 vidéo pour le Festival des expos
UC	2,5	12	Approches de la muséologie	Projet d'exposition (projet tuteuré)	1 rapport par étapes
				Analyse expographique	1 production suite à la semaine expographique
UM	1,5	8	Connaissance des méthodologies	Ecriture de critiques (blog)	2 productions
				Participation à la production des sites ressources : MuseoCheck / PMM / Art de Muser	Répartition par groupe d'une série de contributions
				Dossier de préparation de stage	1 dossier
Total	1	26			

Les semestres ne se compensent pas, chaque semestre doit être acquis pour valider l'année

SEMESTRE 2		Éléments pédagogiques			Évaluation
Unité d'enseignement	Coeff	ECTS			
UF	2	6	Fondamentaux en muséologie	Patrimoine immatériel (collecte ethno)	1rapport
				Projet d'action culturelle	1document à rendre en mars et un en juin
UC	2,5	14	Approfondissement en muséologie	Projet d'exposition (projet tuteuré)	Rapport d'étapes et présentation orale
				Diagnostic de site : Audit montée en qualité	1rapport et 1présentation à l'oral
UM	1,5	6	Connaissance des méthodologies	Ecriture de critiques (blog)	2productions
				Restitution Workshop Conditionnement d'oeuvre	1film dossier
	1,5	8	Préparation et stage	Dossier de préparation du stage et de l'alternance M2	Contrôle continu
				Rapport de stage	1rapport
Total	1	34			

Master 2

S3+S4				Évaluation
Unité d'enseignement	Coeff	ECTS	Éléments pédagogiques	
UF	3,75	10	Gestion des musées et des collections	Rapport Semaine expographique
				Participation et production
UC	3,75	10	Médiations et travail avec les publics	Travail en médiation, en profession du musée, ou tutoriel en régie
			Programmation et conception des expositions	2 Capsules vidéos à produire
			Contribution numérique	Projet tuteuré : méthodologie
UM	7,5	40	Méthodologie	1 présentation
				Ecriture de critiques (blog)
Total	15	60		2 contributions
				Participation à la production des sites ressources : MuseoCheck / PMM / Art de Muser
				Répartition par groupe d'une série de contributions
				Document de validation de recherche_ action et soutenance ou travail équivalent (MEM'work)
				Rapports d'étapes + soutenance
				Stage ou contrat d'apprentissage
				1 rapport d'activités pour les contrats d'apprentissage. Présentation et communication

CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2025-2026

UFR :

Lettres & Arts - Master Expographie-Muséographie Ecoresponsable

Septembre 2025		Octobre 2025		Novembre 2025		Décembre 2025		Janvier 2026		Février 2026		Mars 2026		Avril 2026		Mai 2026		Juin 2026		Juillet 2026		Août 2026		Septembre 2026	
1 L		App M2	1 Me	semaine cours M2	1 S	Semaine Cours M2	1 L	Fermeture UA	1 D	Semaine App M2 - Jurys	1 D	Semestre 1 M1	1 Me	stage et App	1 V	Férié	1 L	stage et App	1 Me	Fermeture UA/ stage et apprentissage	1 S	App M2			
2 M			2 J		2 D		2 M		2 L	2 L	2 S		2 M		2 J	2 D	1 M								
3 Me			3 V		3 L		3 Me		3 S	3 M	3 V		3 Me		3 V	3 L	2 Me								
4 J			4 S		4 M		4 J		4 D	4 Me	4 S		4 J		4 S	4 M	3 J								
5 V			5 D		5 Me		5 V		5 L	5 J	5 D		5 M		5 D	5 Me	4 V								
6 S			6 L		6 J		6 S		6 M	6 V	6 L		6 Me		6 S	6 D	5 S								
7 D			7 M		7 V		7 D		7 Me	7 S	7 M		7 J		7 D	7 M	6 D								
8 L	App M2		8 Me		8 S		8 L		8 J	8 D	8 Me		8 V		8 L	8 S	8 M								
9 M			9 J		9 D		9 M		9 V	9 L	9 J		9 S		9 M	9 J	9 Me								
10 Me			10 V		10 L		10 Me		10 S	10 M	10 V		10 D		10 Me	10 V	10 L	Fermeture UA/ stage et apprentissage							
11 J			11 S		11 M	Férié	11 J		11 D	11 Me	11 S		11 L		11 J	11 S	11 V								
12 V			12 D		12 Me		12 V		12 L	12 J	12 D		12 M		12 D	12 V	12 S								
13 S			13 L		13 J		13 S		13 M	13 V	13 L		13 Me		13 S	13 L	13 D								
14 D			14 M		14 V		14 D		14 Me	14 S	14 M		14 J		Férié	14 D	14 M		14 L						
15 L	App M2	15 Me	15 S		15 L		15 J		15 D	15 Me	15 V		Fermeture		15 L	15 Me	15 S								
16 M		16 J	16 D		16 M		16 V		16 L	16 J	16 S				16 M	16 J	16 D	App M2							
17 Me		17 V	17 L		17 Me		Semaine App M2		17 S	17 M	17 V				17 D	17 Me	17 V		17 L						
18 J		18 S	18 M		18 J				18 D	18 Me	18 S				18 L	18 J	18 S		18 V						
19 V		19 D	19 Me		19 Me				19 V	19 L	19 J				19 D	19 V	19 D		19 Me						
20 S		20 L	20 J		Semaine App M2	20 J			20 M	20 V	20 L				20 P	20 S	20 L		20 J						
21 D		21 M	21 V			21 D			21 Me	21 S	21 M				22 D	22 Me	22 V	22 L	stage et App						
22 L		22 Me	22 S			22 L			22 J	23 L	23 L				23 J	23 S	23 M	22 S							
23 M		23 J	23 D			23 M			23 V	24 M	24 V				24 D	24 Me	24 V	24 L							
24 Me		24 V	24 L			24 Me			24 S	24 M	25 S		25 L		Férié	25 J	25 S	25 M							
25 J		25 S	25 M			25 J			25 D	25 Me	26 D		26 M			26 V	26 D	26 Me							
26 V		26 D	26 Me			26 V			26 L	26 J	27 V		27 L			27 Me	27 L	27 D	stage et App						
27 S		27 L	Fermeture UA/ semaine App M2	27 J		27 S			27 M	27 V	28 S		28 M			28 J	28 M	28 V							
28 D		28 M		28 V		28 D			28 Me	28 S	29 D		29 Me			29 L	29 Me	29 M	Fermeture UA/ stage et apprentissage						
29 L		Rentrée cours M1 MEME		29 Me		29 S			29 L	29 J	30 V		30 L		stage et App	30 J	30 M	30 J							
30 M		Rentrée cours M2 MEME		30 J		30 M			31 V	31 Me	31 S		31 M			31 D	31 V	31 L	App M2						

Mentionner :

-
- Pré-
- Semaines d'enseignements - stages
-
- Pér
-
- Pér